



Conseil communautaire à Saint Christophe sur Roc

25 juin 2007

L'an deux mille sept, le vingt cinq à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes du Val d'Égray, dûment convoqué quinze juin deux mille sept, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : MM. AUTET, LEMOTHEUX, CHAMPEIL, MMES DESOUCHE, CHAIGNE, HARRAULT, PORCHERON, RICHARD MM. BAUDET, BERTHOD, BONNIN, DEBROU, DROCHON, DUTAUD, FERRON, MARTIN B., MARTIN P., MARTIN A., MOREAU, PIGEAU, SUIRE.

Excusés : Mme VERGNEAULT, MM. DELOUVEE, JARRIAU, FOREST.

Secrétaire : M. BONNIN Claude

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant le maire de Saint-Christophe sur Roc de nous accueillir dans sa salle.

I - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant le compte-rendu du conseil communautaire du 12 février 2007.

Monsieur DUTAUD demande que l'on modifie son intervention en précisant que les bennes actuelles font 2,5 m de large et pas de long.

Aucune autre remarque n'est apportée et le compte-rendu du conseil est adopté.

II- INTERVENTION DE M. CLAUDE BONNIN

Monsieur AUTET laisse la parole à Monsieur BONNIN, Maire de St Christophe sur Roc.

Personnellement, depuis mon jeune âge, j'ai toujours œuvré en association, en coopérative, en mutuelle, en Entreprise (Directoire -Conseil de Surveillance), soit une formation et gestion démocratique participative. Je n'aime pas les réunions conflictuelles et si c'est le cas je préfère me taire.

Voilà maintenant deux ans que je fréquente assidûment les réunions au sein de la communauté de communes du Val d'Égray. Je n'ai pas ressenti de cohésion dans cette « entité administrative » qui, par ses compétences, devrait apporter des économies d'échelles aux communes.

La nouvelle équipe municipale que je conduis entend que la commune de St Christophe Sur Roc à un trou d'eau à combler, n'est pas dans le vent, bref, « des vilains petits canards » dans cette communauté de communes.

C'est pourquoi je me permets de faire une mise au point.

Dossier Plan d'Eau de Cherveux –St Christophe/Roc

Nous avons constaté une discordance des deux communautés de communes (CCVE-CCVS) de par le fond et la forme. Depuis 1997, prise de compétence de la CCVE et convention avec la commune de St Christophe/Roc.

J'ai repris les comptes des participations au syndicat du Plan d'Eau ;

CCVS : 208 652 €, CCVE 157 354 € – participation commune St Christophe/Roc 43 165 € soit une participation nette de la CCVE de 114 189 €, sur dix ans une moyenne de 11 419 €. La TPU de la commune gomme en partie cette charge.

Le conseil communautaire de la CCVE souhaite retirer sa compétence du Syndicat du Plan d'eau. Vous devez comprendre que cette décision est lourde de conséquences et n'améliore pas la considération de la population vis-à-vis de la CCVE. Je vous rappelle que la commune de Saint Christophe/Roc a largement contribué au maintien de cette structure dite « de tourisme social ».

Projet d'une zone de développement de l'éolien sur le territoire des communes de St Christophe Sur Roc et Champdeniers.

Dans le premier semestre de 2005, nous avons découvert, par un contact de M. ANDRÉ du SIEDS, un dossier signé par l'ancienne municipalité sur l'implantation d'éoliennes sur la commune. Sur présentation du dossier à une réunion du conseil municipal, nous avons donné l'autorisation de l'installation d'un mât de mesure.

Le 25 septembre 2006 la CCVE organise une réunion d'information sur le site d'étude du parc éolien « Les taillées » communes de Champdeniers et Saint Christophe/Roc, sous l'égide du SIEDS, réservée aux Maires du conseil communautaire.

Entre autres, à cette réunion, j'avais demandé une réunion d'information sur la commune de St Christophe/Roc. (Antériorité Usine d'incinération)

J'avais pris l'initiative avec l'Association PRE VERT d'une réunion d'information de la population de Saint Christophe/Roc le 12 Octobre 2006 présentée au conseil municipal, celui-ci a refusé à juste titre, du fait que la communauté de communes en avait pris la maîtrise. Depuis j'ai réitéré ma demande de réunion publique qui n'a pas eu lieu sous prétexte que ce projet est toujours en l'état d'études.

Néanmoins, la Communauté de Communes du Val d'Égray demande à la commune de St Christophe/Roc de prendre une délibération pour la mise en place d'une zone de développement de l'éolien.

Soumis à l'approbation de notre conseil municipal, par manque de transparence vis-à-vis de la population et sans prise en considération d'une compensation pour nuisances sur la commune la délibération a été négative.

Ouverture du chemin de randonnée de la vallée de la Roche ; Ajournée

Le bulletin municipal que nous vous remettons vous démontre l'efficacité d'une équipe municipale solidaire et participative. Nous avons trouvé une situation désastreuse. Ce n'est pas pour cela qu'il faut nous noyer.

S'il y a des points de désaccord, ils ne peuvent se résoudre que dans la concertation, la réciprocité.

L'équipe municipale se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Monsieur le Président reprend la parole.

Il est étonnant de voir à quel point les débats communautaires ne sont pas rapportés dans leur réalité auprès des conseils municipaux.

Pour le Plan d'eau :

La CCVE s'est substituée à la commune au sein du SIVU du plan d'eau depuis 1997. A la demande de l'ancienne municipalité, il avait été convenu à l'époque avec mon prédécesseur, que la commune conserverait la valeur de l'actif en cas de vente, et qu'il n'y aurait pas de transfert de charges liés à cette substitution. La substitution n'a pas fait à l'époque de modification statutaire. Les charges de financement du plan d'eau ont donc été partagées à travers une convention financière négociée et signée avec l'ancienne municipalité, qui coupait en deux la contribution au Syndicat du Plan d'Eau.

Lorsque vous êtes arrivés à la tête de la municipalité, cette subvention n'était plus versée depuis deux ans et mettait en péril la survie du Plan d'Eau. Vous avez régularisé la situation et vous avez affirmé ne pas

vouloir revendiquer le foncier du Plan d'Eau. Vous avez souhaité que soit insérée dans les statuts de notre communauté de communes la compétence « Plan d'eau ». J'ai fait adopter les modifications statutaires et depuis deux ans la commune de Saint Christophe ne contribue plus au déficit du plan d'eau.

Monsieur AUTET poursuit en rappelant qu'effectivement le conseil communautaire a toujours manifesté son souhait de voir les déficits annuels (de l'ordre de 25 000 € ce qui correspond à un peu moins que la subvention que l'on verse au Centre Socioculturel) soient diminués, et au moins stabilisés.

Une première piste consiste à voir quel investissement on pourrait faire pour envisager un retour à l'équilibre ; un audit a été commandité par les deux Communautés de Communes à cet effet. Les investissements étaient si importants que les finances des deux Communautés ne permettaient pas d'envisager cette solution même avec le taux de subvention maximum.

Une deuxième solution consiste en la vente à un investisseur de l'ensemble du foncier et la prise en charge de l'ensemble du site. Cette solution est excellente de l'avis du conseil de la CCVE. Il ne faudrait pas la faire capoter en y ajoutant des exigences démesurées de la part du SIVU. Malheureusement nous n'avons pas de nouvelle du projet qui se trouve actuellement au point mort.

Une dernière solution régulièrement proposée dans nos débats en Conseil communautaire et que, sur proposition d'Alain Champeil, vous m'avez demandé d'engager lors de notre dernière assemblée consiste à quitter le SIVU. J'ai consulté un cabinet d'avocat pour connaître le coût de son assistance juridique : 6 000 €. J'ai pris rendez-vous avec J.L. DRAPEAU président de la CCVS, pour faire le point sur la vente et sur la possibilité de ce divorce à l'amiable. Il faut rappeler que ce « divorce ne peut se faire que si une majorité du conseil du SIVU le demande. Le RDV a dû être annulé puisque Monsieur DRAPEAU était très occupé il y a trois semaines.

Année après année la CCVE comble donc le déficit du Syndicat du Plan d'Eau sans qu'il y ait de transfert de charges correspondant. Le conseil communautaire a voté en début d'année pour ne pas augmenter le déficit du compte d'exploitation et a donné mandat à ses délégués au conseil syndical du plan d'eau pour ne pas voter le BP s'il y avait augmentation du déficit. J'ai eu le regret de voir que le budget prévisionnel 2007 avait été adopté y compris par les délégués de la communauté de communes hormis Alain CHAMPEIL. J'ai fait part de mon mécontentement à ce sujet lors du dernier conseil et confirme que cette attitude n'est pas conforme à la vision que j'ai de la vie démocratique.

Monsieur FERRON précise que la meilleure solution consiste à trouver des partenariats et rechercher une charge structurelle que l'on pourrait contenir pour honorer notre participation annuellement. Depuis très longtemps le conseil communautaire s'exprime dans le même sens sur cette question quant au glissement et au devenir des charges, même quand la commune de St Christophe payait sa quote-part. »

Monsieur DROCHON indique que la Communauté aurait dû réagir il y a dix ans.

Monsieur AUTET rajoute qu'il y a 10 ans la CCVE entrerait au conseil du SIVU et que grâce à son appartenance au Pays de Gâtine des investissements ont été entrepris, sensés rétablir l'équilibre financier, que le Syndicat du plan d'eau a perçu du FNADT pour faire le toboggan, remettre aux normes le restaurant et lancer le programme des chalets.

Aujourd'hui, la seule sortie possible « par le haut » est une vente à un investisseur.

Pour la zone de développement éolien :

Monsieur BONNIN a rappelé les premiers contacts que nous avons eu avec le SIEDS, qui a fait sur l'ensemble du département une étude des sites possibles où il y avait un gisement éolien suffisant. Il se trouve que le secteur qui va du Magnou à Montplaisir faisait partie des sites possibles parce que sans contraintes environnementales fortes et sans résidences dans un rayon de 500 m. Lors d'une réunion de présentation en novembre 2006, Monsieur ANDRÉ du SIEDS nous a conseillé, si nous souhaitions avancer dans les études, de prendre une délibération pour délimiter une zone de développement éolien (ZDE) sur le territoire de la CCVE avec délibération des deux communes concernées (Champdeniers et St Christophe). La Communauté de Communes a délibéré en fin d'année et notre délibération stipulait que des réunions d'informations avec la population seraient instaurées dès que la ZDE serait acceptée, la commune de Champdeniers a délibéré dans les mêmes termes. Monsieur BONNIN nous a fait savoir que le conseil municipal de Saint Christophe souhaitait entendre les techniciens du SIEDS pour avoir des informations complémentaires et prendre une décision en connaissance de cause. Lorsque Pauline a pris rendez-vous avec le SIEDS pour prévoir une date pour une réunion avec le conseil municipal de St Christophe, nous avons eu la surprise d'apprendre que le conseil de Saint Christophe avait déjà délibéré contre la création d'une ZDE.

Lors d'une réunion de bureau, vous aviez demandé que la CCVE envisage un reversement de la TP sur ce que rapporterait l'installation des éoliennes. Je rappelle ici ce que j'ai déjà dit en bureau. Techniquement le conseil communautaire peut décider de verser une « contribution de solidarité » aux communes membres, que cette décision peut être prise chaque année. Si le dossier abouti et si les retours de TP sont suffisamment importants, l'équipe qui nous succèdera pourra décider d'un reversement aux communes, à mon sens ce sont les plus pauvres qui devraient être les premières à en bénéficier c'est en tout cas ma conception de la solidarité. En revanche une recette fiscale ne peut être fléchée et toute décision en ce sens ne peut engager les assemblées futures.

Compte tenu de la décision négative de Saint Christophe, il n'y a plus de raison d'organiser une réunion publique. La solution, évoquée en bureau, et pour laquelle je suis actuellement mandaté, est de poursuivre le projet uniquement sur Champdeniers, ce qui est à l'étude, et comme une partie est sur Cherveux, j'ai pris contact avec le Val de Sèvre pour savoir s'ils étaient d'accord pour poursuivre le projet avec nous.

Monsieur AUTET rappelle qu'il y a eu deux réunions publiques en 2005, aujourd'hui il n'y a pas d'éléments nouveaux, il n'y a donc pas de nouvelle réunion publique programmée à ce jour.

Monsieur CHAMPEIL rappelle que le conseil municipal de Champdeniers a donné son accord pour la création d'une ZDE et ne souhaitant pas voir le projet échouer, et M. FERRON désire qu'une réunion puisse être mise en place avec la municipalité de Saint Christophe pour trouver une solution qui soit acceptable par tous.

Monsieur AUTET donne son accord sur cette proposition et se félicite d'avoir eu l'occasion de rétablir la réalité des choses sur ce dossier manifestement mal rapporté dans la commune.

Monsieur AUTET propose compte tenu de l'heure de traiter l'ordre du jour de la réunion.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Madame DELUMEAU présente les comptes administratifs (général et annexes), en apportant les précisions suivantes :

Service AMD

Le compte administratif 2006 du budget annexe du **service A.M.D** fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	333 004,66 €
- Recettes de fonctionnement	482 756,90 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de **149 752,24 €**

- Dépenses d'investissement	22 189,03 €
- Recettes d'investissement	24 815,91 €
d'où un excédent de	2 626,88 €

Budget général de la Communauté de Communes

Le compte administratif 2006 du budget général fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	1 075 970,60 €
- Recettes de fonctionnement	1 400 400,66 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de **324 430,06 €**

- Dépenses d'investissement	280 088,39 €
- Recettes d'investissement	641 644,55 €
d'où un excédent de	361 556,16 €

Et un reste à réaliser :

- en dépense	85 227,00 €
--------------	-------------

- en recettes	0,00 €
d'où un déficit de	85 227,00 €

ZAE 2^{ème} Tranche

Le compte administratif 2006 du budget annexe **Zone d'Activité 2^{ème} Tranche** fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	664 601,89 €
- Recettes de fonctionnement	497 255,89 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de - 167 346,00 €

- Dépenses d'investissement	521 615,00 €
- Recettes d'investissement	446 396,89 €
d'où un déficit de	75 218,11 €

Le président s'étant retiré de la salle des délibérations, Mme PORCHERON prend la présidence de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes décide à la l'unanimité d'approuver les trois comptes administratifs présentés.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ET DE L'ETAT DE L'ACTIF

Le conseil de la communauté de communes :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses seront justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après s'être fait présenter l'état de l'actif au 31 décembre 2006, établi conformément aux instructions interministérielles dérivant de la comptabilité M14, et notamment par collaboration entre les services de l'ordonnateur et du receveur,

Le conseil approuve le compte de gestion, l'état de l'actif et les écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif.

IV– PROJET GYMNASSE

Monsieur AUTET laisse la parole à Monsieur LEMOTHEUX pour qu'il expose l'avancement du projet de gymnase.

Tout d'abord un rappel sur l'historique : le gymnase a été construit en 1977 et la salle en elle-même fait 970 m². Le projet qui avait été adopté en conseil était la rénovation de l'ancien gymnase et la construction d'un gymnase plus grand et aux normes.

Dans l'ancien gymnase il est proposé des travaux de chauffage de la salle de jeu pour les sports au sol, des travaux de protection incendie et de mise aux normes électriques, l'installation d'un contrôle d'accès qui pilote aussi le chauffage et l'éclairage, et le changement de l'éclairage dans la grande salle (qui oblige actuellement l'utilisation d'une nacelle ou d'un échafaudage pour changer une lampe).

L'utilisation de cet ancien gymnase pourrait être réservé aux sports au sol (judo, gymnastique, gym volontaire, taekwondo), la petite partie de la salle fermée par le rideau pourrait servir aux sports de combat et pour le reste de la salle nous pourrions imaginer les tapis de gym et les agrès.

La construction neuve serait plus dédiée aux multisports, sports collectifs et le tennis, pour une surface de 44 x 24 m avec la possibilité de faire 7 terrains badminton et 2 terrains de volley. Cette salle sera dimensionnée est prévue pour accueillir les compétitions régionales.

M. LEMOTHEUX signale un débat qui n'a pas abouti sur la création d'une salle vitrée donnant sur la salle de jeux avec la possibilité d'y manger.

Monsieur FERRON s'inquiète d'une telle disposition par rapport à des activités sportives dont les adhérents consomment de l'alcool, information qu'il avait déjà transmise et situation qui perdure.

Pour finir, M. LEMOTHEUX fait part d'une nouvelle demande qui ne fait pas partie du projet, l'Espérance Pétauquoise souhaite avoir un espace couvert de 800 m² pour faire des compétitions d'hiver. Un tel projet a été réalisé à Secondigny pour un montant de 100 000 €. Doit on l'intégrer dans le projet ?

Le Conseil accepte d'étudier les possibilités d'accueil de cette activité sur l'espace roller à côté du terrain de tennis, mais qui est seulement de 250 m².

M. LEMOTHEUX indique qu'il reste des points à régler avec la commune de Champdeniers pour prendre en compte leurs projets dans le programme du gymnase (comme le stade de foot, de nouveaux lotissements...) et l'achat du terrain (un courrier des domaines est parti dans la semaine).

La commune de Champdeniers fournira à la communauté de communes une esquisse d'aménagement intégrant les éléments du programme. Cette esquisse devra être fournie très rapidement pour permettre le lancement de la procédure de mise en concurrence des maîtres d'œuvre en octobre 2007.

Monsieur AUTET demande l'autorisation de lancer une consultation pour une mission de conducteur d'opération pour nous aider dans la finalisation du programme notamment sur la partie extérieure à la salle, pour l'organisation de la consultation des maîtres d'œuvre, le montage du projet et le suivi des travaux jusqu'à la réception.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à lancer la consultation pour la mission de conducteur d'opération sur le programme ainsi défini.

VI – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Vente de terrain à Monsieur ETIENNE de la SCI STEFLO :

Le Président indique que les surfaces des parcelles situées le long de la trois voies sont après bornage différentes des surfaces cadastrales. Il convient donc de reprendre une délibération. Le président propose de maintenir le prix au m² en appliquant la superficie réelle.

Il demande l'autorisation de vendre à la SCI STEFLO trois parcelles du lotissement 1 (soit 3 accès) d'une superficie de 54 172 m² située sur la zone d'activité de Montplaisir.

Considérant la délibération du 3 juillet 2006 fixant le prix de vente des terrains, le montant de la vente est de 207 485,15 € HT soit (54 172 m² x 3,623 €) + (3 x 3740 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la vente des 3 parcelles à la SCI STEFLO au prix proposé.

Monsieur ETIENNE est imprimeur, il souhaite acheter ces terrains pour faire un dépôt intermédiaire, pour le reste il bâtirait lui aussi des surfaces qu'il louerait. Il sera demandé à l'entreprise SCI STEFLO (M. ETIENNE) de prendre en compte des demandes que nous avons eu en matière de restauration et hôtellerie de préférence sur le bord de la route.

VII – RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE AMD 2006

Madame Guylaine Pétry présente le rapport d'activité du service d'aide au maintien à domicile qu'elle encadre.

PRESTATION AIDE MENAGERE

Le nombre d'heures est en diminution de 7.59 % par rapport à l'année 2005. Les nouvelles demandes d'interventions ne suffisent pas pour le moment à compenser les départs en maison de retraite ou décès. L'activité de l'année 2006 n'a pas permis d'envisager de nouveau recrutement. Un congé parental (pour une durée de 3 ans) depuis 2005 et le départ d'un agent à la retraite (non remplacé) dès le printemps 2006 ont permis d'équilibrer les plannings des agents sociaux et de maintenir le nombre d'heures fixé au contrat.

Monsieur le président signale que suite à la nouvelle réglementation, la préfecture a demandé de prendre en CDI le personnel contractuel depuis plus de 6 ans. Il s'agit de M^{me} BERNARD Catherine pour 10 h, M^{me} JUBIEN Martine pour 10 h et de M^{me} ROLAND Danièle pour 15 h.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire autorise le président à régulariser les contrats de travail des personnels concernés et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

LA FORMATION CONTINUE :

- **1 agent a suivi une formation ACMO** (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de Sécurité)
- **1 agent a suivi une formation – loi 2002-2 et ses conséquences**
- **1 agent a suivi la préparation à une VAE** et obtention du DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale)

Suite à la formation « **ACMO** » qui s'est déroulée en fin d'année 2006, le document obligatoire appelé « Document Unique » du service AMD va être élaboré.

Ce document doit recenser l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité du personnel dans le service.

Dès le mois de janvier 2007, seront constitués un groupe de pilotage ainsi qu'un groupe de travail qui à partir d'une analyse de l'activité du service AMD proposeront un programme d'actions, et la mise en place d'un plan de formation correspondant aux risques relevés.

Un travail sur l'évaluation des risques, évalué à 6 mois (réajusté si nécessaire) sera programmé à raison d'un regroupement par mois de janvier à juin 2007. Les résultats de cette analyse seront présentés dans le prochain rapport d'activité, avec probablement un volet formation beaucoup plus important qu'en 2006, ainsi que la fourniture d'Equipements Individuels de Protection plus important également.

La formation sur le thème « **loi 2002-2 et ses conséquences** » rénovant l'action sociale et médico-sociale a permis de mieux appréhender les obligations du service et de réactualiser, voir mettre en conformité certains documents devenus obligatoires. (cf la charte du droit des usagers dans les services d'aide à domicile – www.crias.asso.fr – dossiers actualités loi 2002-02) copie ci-après.

PORTAGE DE REPAS

Une baisse est constatée pour la deuxième année consécutive. Cette baisse de 8,36 % du nombre de repas livrés s'explique comme l'année dernière en raison des décès, des départs en maison de retraite, mais aussi en raison d'un coût estimé être trop important.

BILAN PRESTATION CNAS

Ces prestations correspondent à un versement de **3 742,61 €** en 2006 contre **3 556,60 €** - aux agents – Pour une cotisation de **3 332 €** en 2006 - **3 257 € en 2005**

RÉSULTAT DE L'ENQUETE DE SATISFACTION

Dans le cadre du programme EQUAL, initié par le Pays de Gâtine « **Des gens au service des gens** » dont l'objectif est de « **développer, qualifier et coordonner les services aux personnes sur le territoire** »,

Rémi LE STUM, chargé de mission à l'Association Gérontologique de Gâtine, a été mis à disposition des services d'aide à domicile qui le sollicitaient pour apporter son aide et permettre à chaque structure d'améliorer son organisation en proposant différentes actions et des outils d'optimisation des pratiques.

Une des actions proposées dans le cadre du projet EQUAL étant d'apporter « **un appui et conseils techniques** » aux différentes structures, le service AMD a sollicité son intervention pour une aide à l'élaboration d'un questionnaire de satisfaction à destination des bénéficiaires de la prestation aide-ménagère. Celle-ci, dont les résultats se trouvent en annexe a été effectuée par une stagiaire préparant une licence professionnelle « Action, Conseil et Coordination Gérontologique » de l'association gérontologique en collaboration avec monsieur LE STUM.

Le Résultat :

<u>POINTS FORTS RELEVES</u>	<u>POINTS D'AMELIORATION SOUHAITABLES</u>
ACCUEIL	
Qualité d'accueil Ecoute du service Réponse aux attentes	Rencontre avec la responsable du service pour explication du fonctionnement, des modalités d'intervention ainsi que faire connaissance avec les salariés à domicile. Tarif horaire trop élevé
INTERVENTION AU DOMICILE	
Respect des habitudes de vie Personnels très à l'écoute Travail sérieux Très bonne relation avec le personnel	Amélioration à faire sur la compétence et la qualité des tâches accomplies par les intervenant(e) s Irrégularité des horaires plus particulièrement quand il s'agit de remplacement Manque d'initiative du personnel Vigilance quant aux relations humaines qui doivent rester une priorité dans l'intervention au domicile
SUIVI DE L'INTERVENTION ET ORGANISATION DU SERVICE	
Disponibilité de la responsable du service en cas d'insatisfaction. Régularité des employés Souplesse du service	Prévenir en cas de changement de jours, d'heures ou de personnel Irrégularité de retrait, date de facturation : quelquefois retraits tardifs ou deux retraits pour le même mois Visites régulières au domicile des bénéficiaires par la responsable du service.

Développement du service :

Monsieur AUTET informe les élus que, pour pallier la baisse d'activité, le service travaille sur une diversification des offres. Une première piste consiste en collaboration avec le Centre Socioculturel, à animer une réflexion avec l'ensemble des associations d'aide à domicile du Val d'Égray et les deux maisons de retraite, sur un nouveau mode de garde itinérante de nuit pour les personnes âgées.

La deuxième piste porte sur la garde d'enfant pour les horaires atypiques (exemple des parents qui commencent très tôt).

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1) Jardinier du Paradis :

Monsieur AUTET transmet aux élus un courrier des Jardiniers du Paradis concernant le montage de leur projet pour l'année 2007.

Monsieur FERRON désirerait savoir combien payent les commerçants pour le droit de plaçage, il ne souhaite pas que le public finance le privé.

Monsieur AUTET n'a pas reçu le bilan de la manifestation et il s'engage à fournir une réponse rapidement.

2) Prolongation de l'emprunt :

Le Président propose de contracter auprès de la CAISSE DU CREDIT MUTUEL OCEAN un emprunt d'un montant de 800 000 €, destiné à financer les travaux d'extension de la ZAE Montplaisir à Champdeniers, et dont le remboursement s'effectuera par annuité en 1 année supplémentaire, au taux fixe de 2,66 % avec possibilité de remboursement à tout moment sans indemnité, suite à la vente des lots.

La Communauté de Communes du Val d'Égray s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances. Les fonds seront versés à l'emprunteur par chèque barré, et établi à l'ordre de Monsieur le Percepteur de Coulonges-Val d'Égray.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

3) Agent saisonnier au Service AMD

Monsieur AUTET précise que le service va recruter une personne sous le grade d'agent social de 2^{ème} classe en contrat saisonnier de 5 heures par mois indice brut 281 (2^{ème} alinéa de l'article 3) pour faire face au surplus de travail dû aux congés l'été.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat à temps non complet.

4) Avenant du SIEDS

Le Président demande l'autorisation de signer un avenant avec le SIEDS pour le SIGIL, cet avenant prend en compte le transfert de la compétence distribution d'eau au Syndicat du Centre Ouest.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5) Signature du Contrat enfance Jeunesse :

Monsieur AUTET demande l'autorisation de signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA dont les conséquences budgétaires ont déjà été prises en compte lors du vote du BP.

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire autorise le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6) Sommes admis en on valeur :

Monsieur le Président explique que vu l'état des poursuites irrécouvrables dressé par le receveur de la Communauté de communes en vue de l'admission en non-valeur des sommes portées sur cet état et vu les pièces fournies à l'appui, le receveur a justifié dans les formes voulues de l'insolvabilité des débiteurs et que les restes dont il s'agit ne paraissent pas susceptibles de recouvrement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes : redevance ordures ménagères 2002-2003 pour 283,40 € et repas du Service AMD pour 76,88 €.

7) Prélèvement automatique pour les ordures ménagères :

Monsieur AUTET propose de reporter le sujet, qui mériterait un débat ; en attendant, il est remis à chacun un document explicatif émanant du trésorier.

8) Association Biala-Podlaska :

Monsieur AUTET précise que nous sommes sollicités par l'association Biala-Podlaska (jumelage des Deux-Sèvres avec la Pologne) pour une participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire décide de ne pas adhérer à cette association.

9) Projet de Fanfare du Collège :

Monsieur AUTET propose que l'on reporte le sujet au moment du BS.

10) RHD :

Pauline VIEL rappelle aux élus que la Communauté de Communes a répondu à un appel à projet sur la Restauration Hors Domicile (RHD). Dans ce cadre, M^{me} Poilane a proposé aux élus de la Communauté de communes de réaliser le bilan des non – conformités relevées dans les rapports d’inspection rédigés par la DDSV dans les cantines scolaires. M^{me} Poilane a proposé de donner les grandes lignes de conduite à venir pour répondre aux exigences réglementaires et cela, à titre privé et gratuit. Pour ce faire, Mme Poilane a besoin des rapports d’inspection de la DDSV. Les élus sont invités à faire parvenir à la Communauté de communes ces rapports afin qu’ils lui soient remis.

11) Décision modificative n°1

Monsieur le Président expose à l’assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l’exercice 2007 étant insuffisants et que pour honorer les factures en cours en attendant le vote du budget supplémentaire reporté en septembre, il est nécessaire de voter les crédits suivant :

- CCVE : Achat matériel informatique :

	DESIGNATION DES ARTICLES	
2183.6	Matériel informatique pour les écoles	10 000 €
2135.9	Autres agencements et aménagements	- 10 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire acceptent les décisions modificatives détaillées ci-dessus.

11) La Fourrière :

Monsieur LAMARQUE, adjoint au maire de Niort, responsable de la fourrière niortaise est venu à la Communauté de Communes pour présenter un projet de convention pour accueillir nos animaux errants. Le contrat serait entre 0,40 et 0,60 € par habitant. Un questionnaire nous a été transmis et devra être complété par chaque maire. Une visite de la fourrière sera organisée début septembre.

12) Point sur les Ateliers Relais :

Monsieur AUTET informe les élus que le 25 juin, il s’est rendu au conseil général pour présenter le projet Atelier Relais dans l’espoir de toucher une subvention de 49 500 €.

Nous sommes à présent à l’APS (Avant Projet Sommaire), le plan de financement prévoit une subvention DDR qui n’est pas encore arrêtée et qui s’élève à 122 500 €, pourrait passer en commission en septembre.

Le solde de la CCVE serait de 423 000 € financé en partie par la vente de la Trésorerie et du Centre médico-social, le reste ferait un loyer correspondant au bas de l’échelle du marché.

Pour éviter de prendre du retard par rapport à l’architecte, le président demande l’autorisation de demander à l’architecte de travailler jusqu’à APD pour ne pas perdre plus de temps. Monsieur AUTET propose de visionner le plan du projet des Ateliers Relais tels que figurant dans l’APS. Il propose d’approuver ces plans et de donner l’ordre à l’architecte de l’opération de poursuivre sa mission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l’APS présenté et autorise le président à poursuivre le projet sans attendre l’accord des financeurs.

13) Ancien chalet du Tennis :

Monsieur FERRON demande qui est responsable de la plate-forme de l’ancien chalet du tennis (Club House) qui présente une grande dangerosité.

Monsieur AUTET indique que le chalet appartenait au club de tennis. Compte tenu de sa vétusté, le club a décidé de le détruire, le soutènement restant en place. S’il est dangereux il faut mettre le Club de Tennis en demeure d’enlever les parpaings ou demander à Patrice de le faire en accord avec eux.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.